

Image not found or type unknown



Ni gaz ni electricité à la date d'emménagement prévue

Par **gemini**, le **29/10/2008** à **21:22**

Bonjour,
Je dois emménager dans un appartement refait à neuf le 15 novembre 2008. Cette date a été convenue avec l'agence afin de prendre une marge vis à vis de la fin des travaux (estimée à fin septembre à l'origine).
Or aujourd'hui, l'agence m'informe par téléphone que le raccordement du gaz et de l'électricité ne pourra pas être fait pour le 15, et qu'ils ne savent pas exactement quand cela sera possible. Le bail a pourtant été signé il y a plus d'un mois.... la date d'emménagement est donc connue depuis un moment déjà.
Pourriez-vous m'indiquer quels sont mes droits et de quels recours je dispose.
Merci beaucoup d'avance pour votre aide.